

Conseil Municipal du 21 août 2025 - 20 heures 00

Présents

GENDRON Yannick, le maire	X	JULIEN Johan	Procuration N. NICOLINO
NICOLINO Nathalie, 1 ^{er} adjoint	X	LETURMY Olivier	Abs
CALVO Adeline	X	MOLINA Marine	Procuration A. CALVO
CHAUMETON Corinne	X	PLANCHE Gérard	Procuration C. CHAUMETON
GONDRAN Alain	Procuration R. TRIPODI	TRIPODI Rachel	X
GROS Jean-Pierre	X		

Désignation du secrétaire de séance : Adeline CALVO

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point sur la possibilité donnée à la SAFER d'exercer un Droit de Préemption sur une vente d'un terrain en zone naturelle.

Personnel

DCM20250821_01

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la nécessité de prolonger le contrat de l'agent qui palie au remplacement des agents absents et indisponibles des services périscolaires,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que les diverses formations et congés divers ont été estimés à une enveloppe de dix heures hebdomadaires,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à prolonger l'agent contractuel pour dix heures hebdomadaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 août 2026.

Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget principal.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Syndicats

SITE : Pas de réunion

SDE04 : Pas de réunion

SYDEVOM : Pas de réunion

Travaux

Ecole : Les dalles amortissantes sous le jeu de l'école ont été posées.

Les barrières en bois autour de la place des Insurgés de 1851 ont été lasurées ainsi que les bancs et les portes des toilettes extérieures de l'école. Il a été posé des plaques d'OSB sous le toit du cabanon extérieur pour mieux protéger les matériels de l'école.

Mise en place d'une signalétique – Carrefour Nord

DCM20250821_02

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de compléter la signalétique au carrefour Nord du village pour des raisons de sécurité,

Vu le devis retenu de l'entreprise PARRAUD TP de Peyruis,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 2814 € H.T. (Deux mille huit cent quatorze euros H.T.) qui sera payé au titre du budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Garde-Corps devant la Grange Richaud

DCM20250821_03

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire au sujet de la mise en place d'un garde-corps sur le mur en surplomb de l'Allée des Tilleuls au droit de la Grange Richaud,

Vu les devis demandés et celui retenu de la Ferronnerie DELBART des Mées,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le devis d'un montant de 3300 € H.T. (Trois mille trois cents euros H.T.) qui sera payé au titre du budget principal,

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Grange Richaud - loyer

DCM20250821_04

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'utilisation par SAS Distillerie La Durance de la Grange Richaud propriété de la municipalité,

La SAS Distillerie La Durance est représentée par Messieurs Valentin BONHOMME ou Robin ENTREINGER

Monsieur le Maire rappelle que ce bâti communal ne peut, en aucun cas, être retiré du patrimoine de la Commune de Montfort,

Il convient ainsi de modifier la convention existante entre les deux parties pour changer la dénomination, si les termes de celle-ci sont acceptés, pour une somme mensuelle de **150 €** (Cent cinquante euros par mois) versée au titre du budget principal de la Commune,

Le Conseil Municipal rappelle également qu'aucune nouvelle modification et/ou aménagement du bâti ne peuvent être envisagés sans l'accord de la Commune au risque que la présente convention devienne caduque et que la Commune de Montfort récupère l'usage de l'objet de la convention.

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Accepte le montant du loyer mensuel,

Accepte les termes de la convention,

Et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de location et les documents afférents.

Location de la Salle « Félicien Bonnet » - Association Tutélaire des AHP

DCM20250821_05

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande de l'Association Tutélaire des Alpes-de-Haute-Provence qui souhaite louer notre salle « Félicien Bonnet » pour des réunions bimestrielles,

Vu que l'Association Tutélaire des Alpes-de-Haute-Provence a déjà loué la salle pour la période de septembre 2025 à juin 2026 et que cette location s'est déroulée dans de bonnes conditions,

Vu le nombre de six dates sur la période de septembre 2025 à juin 2026 demandées par l'association,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'accepter d'établir une convention de location pour une redevance globale de 250 € (Deux cent cinquante euros) aux dates qui seront prévues et inscrites dans cette convention et de bien préciser les engagements divers que sont : le nombre de places assises, le fait qu'il n'est pas permis de confectionner ni de prendre de repas dans la salle et que celle-ci est « non-fumeur »,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Location de la Salle « Jean Ferrat » - Centre Musicaux Ruraux des AHP

DCM20250821_06

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'une demande sous couvert des Centres Musicaux Ruraux des Alpes-de-Haute-Provence a été reçue pour animer une chorale « A Viva Voce » dans les locaux de la salle polyvalente tous les lundis de 17 heures à 20 heures,

Vu que cette chorale est également ouverte aux habitants de Montfort,

Vu que les dates s'étalent sur les périodes scolaires,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'accepter d'établir une convention de location pour une somme annuelle de 100 € (Cent euros) aux dates et heures précisées dans une convention,

Précise que les engagements liés au règlement de la salle doivent être respectés,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Exercice du Droit de Préemption de la SAFER sur une vente d'un terrain en zone naturelle

DCM20250821_07

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'une vente de terrain en zone naturelle (parcelle C 0051 pour 1640 m²) nous a été signalée par les services de la SAFER,

Monsieur le Maire précise que le montant semble exorbitant pour ce zonage et cette superficie,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu qu'il est possible d'intervenir par l'exercice du droit de préemption de la SAFER pour lutter contre la spéculation foncière,

Considérant que la commune ne sera pas candidate à l'acquisition de ladite parcelle à un prix exorbitant,

Le Conseil Municipal de la commune de Montfort, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide de saisir la SAFER pour qu'elle exerce son droit de préemption sur la parcelle C 0051 d'une superficie de 1640 m² en zone naturelle,

Demande à la SAFER de réévaluer le prix réel de cette parcelle,

Et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Questions diverses

Protection santé : Envoi de l'avis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire en santé.

Vidéoprotection : Les dernières caméras ont été raccordées aux Alexis. Le système est maintenant entièrement opérationnel et la formation effectuée.

Travaux de goudronnage : Le goudronnage de la rue des Alexis doit commencer le 3 septembre.

Schéma directeur eau : Nous avons rencontré le 13 août M. Pascal du service eau de l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires pour travailler sur le schéma directeur de l'eau. Une prochaine réunion aura lieu en septembre pour un travail plus technique.

Pour information le schéma directeur d'assainissement est porté par la Communauté de Communes « Jabron-Lure-Vançon-Durance ».

Prochaines réunions

Prochain conseil municipal le 25 septembre 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00